

ACTION URGENTE

EXTERNE ÉFAL - AU 97 0028 - AFR 54/03/97

AU 20/97

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

CRAINTE DE TORTURE / PRISONNIERS D'OPINION PROBABLES

SOUDEAN Fadella Mohamed Hashim

Yahya Ali Abdalla

Abdel Latif Gimiabi

Bushra Mahdi Bushra

Ismail Adam Ali

Ali Fadi Hamad Diab

Mohamed al Sil

Baba Shaafi

- tous membres de l'Oumma (Parti de l'indépendance), interdit

Londres, le 21 janvier 1997

Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles huit autres membres du parti d'opposition interdit Oumma (Parti de l'indépendance) sont détenus à Khartoum, capitale du Soudan, sans inculpation ni jugement, depuis le début du mois de janvier 1997. On ignore leur lieu de détention, mais il est possible que certains se trouvent dans un quartier de la prison Kober qui dépend des services de sécurité du Soudan. Amnesty International craint que ces personnes soient torturées ou maltraitées et qu'il s'agisse de prisonniers d'opinion.

Leur détention s'inscrit dans la vague d'arrestations auxquelles ne cessent de procéder les autorités soudanaises contre les membres de l'Oumma et d'autres opposants politiques présumés. Ces huit hommes seraient détenus en représailles des activités politiques menées en exil par Sadiq al Mahdi, ancien Premier ministre du Soudan et dirigeant de l'Oumma, qui s'est enfui du pays au milieu du mois de décembre 1996.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au mois 17 autres membres de l'Oumma, parmi lesquels un grand nombre de personnalités éminentes du parti, ont été arrêtés en janvier 1997 et sont toujours détenus (cf. AU 08/97-AFR 54/01/97 du 10 janvier 1997 et AU 13/97-AFR 54/02/97 du 15 janvier 1997). Le climat politique est particulièrement tendu au Soudan depuis que des forces armées appartenant à l'Alliance démocratique nationale (ADN) – coalition d'opposition basée en Érythrée, dont l'Oumma est membre – se sont associées à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) – groupe armé d'opposition implanté à l'origine dans le sud du pays – pour s'emparer, le 12 janvier 1997, de la ville frontalière de Kurmuk, dans le nord du pays. Les autorités soudanaises ont accusé les gouvernements érythréen et éthiopien de soutenir l'offensive des rebelles, ce qu'ils ont tous deux nié. Les combats se poursuivraient à l'heure actuelle.

Le 14 janvier 1997, Gaspar Biro, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan, a été expulsé du pays par le gouvernement, qui a prétexté ne pas être en mesure d'assurer sa sécurité.

Toute personne arrêtée par les responsables soudanais de la sécurité risque d'être maltraitée et torturée, plus particulièrement au cours des interrogatoires dans les bureaux des services de sécurité. Par le passé, les autorités ont imputé ces actes de torture et ces mauvais traitements à des membres indisciplinés des services de sécurité. Cependant, les informations dont dispose Amnesty

International montrent que les personnes détenues par les forces de sécurité sont systématiquement torturées et maltraitées.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/télex/aérogramme/lettre par avion (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre préoccupation à propos de la détention sans inculpation des hommes dont les noms figurent ci-dessus, qui pourraient être des prisonniers d'opinion emprisonnés en raison de leur opposition au gouvernement soudanais ;
- demandez à obtenir l'assurance que les détenus ne sont pas torturés ni maltraités ;
- insistez pour qu'ils soient autorisés à communiquer immédiatement et régulièrement avec leurs familles et leurs avocats, et pour qu'ils reçoivent les soins médicaux dont ils auraient éventuellement besoin ;
- demandez qu'ils soient libérés à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi et jugés sans délai à l'issue d'un procès équitable.

APPELS À :

1) Président

His Excellency Lieutenant General Omar Hassan al-Bashir
President of the Republic of the Sudan
People's Palace
PO Box 281, Khartoum, Soudan
Télégrammes : Lt Gen Omar Hassan al-Bashir, Khartoum, Soudan
Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Président

2) Ministre de la Justice et procureur général

Mr 'Abd al-Basit Sabdarat
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan
Télégrammes : Minister of Justice 'Abd al-Basit Sabdarat, Khartoum, Soudan
Télex : e/o 22411 KAFD SD or 22604 IPOB SD
Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre

3) Ministre des Affaires étrangères

Mr Ali Osman Mohamed Taha
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873
Khartoum, Soudan
Télégrammes : Foreign Minister Ali Osman Mohamed Taha, Khartoum, Soudan
Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre

COPIES À :

1) Président de la Cour suprême

Mr Obaid Haj Ali
Chief Justice
Supreme Court
Khartoum, Soudan

2) Secrétaire du Comité consultatif sur les droits de l'homme

Mr Ahmad al-Mufti
Secretary
Advisory Council for Human Rights

PO Box 302
Khartoum, Soudan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 15 MARS 1997, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE
VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.